**LES 10 ANS de la MIPROF**

**Mission Interministérielle Pour la Protection des Femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains.**

**Compte rendu de l’Assemblée du Mardi 21 Novembre 2023 au ministère de la santé.**

L’ouverture de l’assemblée est faite par **Bérangère COUILLARD**, ministre déléguée chargée de l’égalité entre les femmes et les hommes, et de la lutte contre les discriminations.

« À quatre jours du vote obtenu à l’Assemblée nationale, cette réunion va insister sur la nécessité impérative de **former les professionnelles dans cette lutte**. Nous avons fait un très grand pas dans la lutte contre les victimes de violences conjugales par l’obtention de quatre textes de lois, concernant le 3919, la formation des fonctionnaires de police, l’obtention de plus de 1000 bracelets anti rapprochement, la plus grande facilité d’obtention qui a permis 6.000 ordonnances de protection grâce au raccourcissement du délai de déclenchement à 6 jours, alors qu’avant il était de 40 jours et qu’il sera bientôt de 24 heures et la construction de 30 centres d’accompagnement pour les « auteurs ». Sans auteur, pas de victime.

Elle est toutefois loin d’être satisfaite. Le nombre de féminicides ne faiblit pas cette année. Nous déployions un nouveau pack « Nouveau Départ » car il faut savoir que les femmes comptent en moyenne sept tentatives de départ du foyer « toxique », nécessaires pour dominer toutes les contraintes économiques et de logements, sans négliger l’emprise qu’elles subissent. Cinq départements pilotes ont été choisis. Nous avons aussi choisi de prioriser les luttes contre les cyberviolences dans le numérique et les violences dans le sport. Nous avons formé une Cellule nationale de déclaration des violences dans le sport et commencer une politique générale pour former les animateurs. Nous avons obtenu des succès importants dans ces dix ans de MIPROF mais nous souhaitons obtenir des succès décisifs dans les dix ans à venir. Nous devons garder la même énergie.

Puis nous avons écouté l’allocution d’**Agnès FIRMIN LE BODO,** ministre déléguée chargée de l’Organisation territoriale et des Professions de santé.

Elle insiste d’emblée sur la nécessité **d’accompagner les professionnels de santé lors du signalement des victimes de violences conjugales**. Il a été enregistré 244.000 victimes de violences cette année, soit 20% de plus que l’année dernière. C’est une priorité gouvernementale. La feuille de route depuis 2019 a permis plusieurs mesures dont en particulier le lever du secret professionnel si l’emprise et la dangerosité sont reconnues. Cette loi du 30 Juil 2020 permet au médecin de signaler au procureur de la république si un danger immédiat est repéré même sans l’accord de la victime. Un nouveau document précisant les conditions de violences au sein du couple permettra de mettre en œuvre plus facilement encore le lever du secret professionnel. Le ministère de la justice et les ordres nationaux se sont concertés pour aider à disposer en urgence de ressources pour sécuriser la victime et aussi à renforcer la protection des professionnels qui signalent. Enfin renforcer la formation est indispensable pour aller encore plus loin.

Ensuite nous écoutons l’allocution de **Roxana MARACINEANU**, secrétaire générale de la MIPROF. Elle est heureuse de pouvoir compter aujourd’hui 300 personnes dans la salle et 3000 à distance. C’est déjà un signe de succès. Ministre des Sports, elle s’était attaquée de front à ce fléau et depuis sa nomination à la MIPROF, depuis le 8 Mars dernier, elle est profondément heureuse de le mener à bien. Des milliers de drames dans l’intimité de la vie des femmes nourrissent les statistiques du ministère qui combat à nos coté. Ces violences se déroulent là, proche de vous. Nous avons analysé les stratégies des agresseurs et nous avons pu les traduire en outils pédagogiques pour aider les professionnelles. Cette cause est juste et représente une urgence absolue pour les femmes et la bonne santé de notre démocratie. Nous devons protéger toutes les femmes et en particulier les plus vulnérables. Ce sera grâce à la prévention et l’éducation sur le temps de l’école, du sport et aussi des activités artistiques dans la vie de chaque enfant. Un de nos meilleurs outils est la généralisation du « questionnement systématique » à chaque consultation d’un professionnel de santé. Le nombre des victimes augmente. 3,6 millions de femmes, entre 18 et 75 ans, déclarent avoir été victimes de violences sexuelles et ce le plus souvent avant l’âge de 15 ans, en France. La nation doit protection aux femmes et aux enfants. Nous devons savoir réussir la transmission d’expertise avec toutes les professionnelles sur les bonnes pratiques. En 2013, la MIPROF a été créée par Najat VALLOT BELKACEM et nous avons à poursuivre ce combat, partout dans le sport, dans le couple, contre les cyberviolences. Nous avons réalisé plusieurs courts métrages d’excellente qualité qui sont ce mois-ci proposé en libre accès sur la plateforme France TV. Ensuite leur Bande annonce aussi sera diffusable qui elle renverra plus tard vers ces films. Les violences sexistes et sexuelles sont un rapport de domination virile sur les femmes.

L’ampleur des violences faites aux femmes en France : la Lettre de l’observatoire national des violences faites aux femmes.

**Anaïs VERMEILLE,** conseillère technique sur les violences faites aux femmes à la MIPROF analyse les données statistiques pour l’année 2022.

Nous sommes confrontées à la difficulté que les données administratives qui comptent les infractions enregistrées et enregistrent le nombre des procédures pénales ne donnent pas le reflet de la réalité des violences subies par les femmes, qui restent sous déclarées, surtout les violences sexuelles ou psychologiques. L’enquête statistique GENESE conduite par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), a interrogé les personnes âgées de 18 à 74 ans en France métropolitaine sur leurs expériences et leurs opinions en matière de sécurité. En 2021, l’enquête CVS-Cadre de Vie et Sécurité sur le même sujet est renouvelée grâce l’enquête GENESE, même si le choix d’âge entre 18 à 74 ans exclut les mineures et les personnes âgées. De même une grosse restriction correspond à celui de ne prendre en compte que les personnes vivant en ménage ordinaire et habitant en métropole seulement.

**Les chiffres des violences au sein du couple.**

**Les chiffres du Ministère de l’intérieur :**

**118 femmes assassinées, 15 enfants et 27 hommes, en 2022**. Ces chiffres sont stables (quatre des hommes tués l’ont été dans le cadre de couples homosexuels.). Les femmes comptent donc pour 80%. 267 femmes ont subi des tentatives de féminicides en 2022 (ce nombre a nettement augmenté mais probablement parce que ces agressions ont été mieux identifiées qu’en 2021.)

Un tiers de ces femmes tuées avaient déjà subi des violences de leur agresseur auparavant et si on compte 23 femmes qui ont tué leur compagnon, la moitié avait subi de leur part des violences graves et prolongées.

**Résultats de l’enquête statistique GENESE déclarative :**

Une femme sur six a subi des violences sexistes et sexuelles entre 15 et 75 ans, soit 3,6 Millions par an. Seulement **25 % ont fait un signalement** ou en ont parlé à un service de santé et pire, 62% n’ont fait aucune démarche. Elles ne parlent pas ! Cela interroge profondément sur le rôle des professionnelles. Sur les 84,5% qui ne révèlent pas de violences physiques, 25% ont subi des violences sexuelles et psychologiques, 75% ont subi des cyberviolences (ou des surveillances cyber), 12,5% disent avoir subi des violences économiques, 1/10 ont eu leur mobilité entravée (séquestration), et plus de 1/10 une interdiction de travailler.

**Résultats des données des services de police et de gendarmerie :**

En 2022, **239.089 plaintes pour violences sexistes et sexuelles** ont été recensée par la gendarmerie. 86 % sont déposées par des femmes. Les violences les plus enregistrées sont les violences physiques pour 65% et seulement pour 4 % des violences sexuelles. Et ces données montrent que les violences sexuelles ne sont pas suffisamment questionnées et restent très taboues. Les services de police et de gendarmerie montrent une augmentation de plus de 15 % en nombre des violences physiques, de plus de15% pour les violences psychiques et le harcèlement. Le recensement du « suicide forcé » ( harcèlement qui mène la victime au suicide) retrouve 759 victimes hommes et femmes confondus : les effectifs seraient trop faibles pour évaluer le sexe des victimes. Le nombre total de suicides forcé en 2020 a été multiplié par trois, mais cette infraction est encore très récemment recensée. Le traitement judiciaire a intéressé 105.000 auteurs présumés, qui ensuite ont été impliqués dans des dossiers qui ont correspondu à 59.150 affaires classées sans suite car ou « non poursuivables » ou déclarées dans « l’inopportunité des poursuites », 49.000 ont été poursuivies, 8.000 ont débouché sur des propositions pénales. 94% des « auteurs » sont des hommes.

Les ordonnances de protection du procureur sont en nombre stable. 4.168 téléphones « grave danger » et 1.024 bracelets « antirapprochement » ont été distribués soit une augmentation de 36% par rapport à 2021. Pour l’hébergement d’urgences, il existe DIAL 10.000 places dédiées, dont 75% « non » mixtes ou pouvant compter sur la mise à disposition de personnels spécialisés.

**Les résultats statistiques globaux :**

* L’enquête GENESE a révélé qu’une femme sur six, de 18 à74 ans, déclare avoir subi des violences sexuelles, soit 3, 8 Millions de femmes. Et c’est sans compter les violences faites aux filles, sans comptabiliser celles dans le couple ni celles que subissent les femmes âgées. Les femmes connaissent leur auteur et ce sont pour 9/10 des hommes.
* Les données du ministère de l’intérieur objectivent 87.000 victimes de violences sexuelles, recensent que 87% sont des femmes, plus de 56% sont mineures, 8/10 sont des filles dont les ¾ sont âgées de 6 à15 ans et victimes d’Inceste.
* Les données du Ministère de la Justice recensent 42.000 plaintes pour violences sexuelles conjugales et en dehors du couple ! 73% sont classées sans suite, avec pour 36.000 affaires qualifiées de non poursuivables ou pour 2.500 d’inopportunité des poursuites. 150 ont été suivies de proposition pénale. En tout, 11.000 « auteurs » ont été poursuivis, 53% pour violences sur mineures de moins de15 Ans. 99% sont des hommes.

1ere Table Ronde. Les cyber violences au sein du couple, mieux les repérer et les prendre en charge.

La Modératrice est **Anaïs VERMEILLE,** conseillère technique sur les violences faites aux femmes à la MIPROF.

Présentation du guide pédagogique élaboré par le Centre Hubertine Auclert. C’est grâce aux victimes et à leurs récits que les stratégies des agresseurs ont pu être mise à jour et classées en degrés de dangerosité avec l’aide du **Centre Hubertine Auclert.** Le Centre Hubertine Auclert a collaboré avec **Muriel SALMONA** pour construire ce guide contre les cyberviolences sous toutes leurs formes pour orienter et enrichir les pratiques professionnelles. Ce guide est encore en cours de finalisation.

**Iman KARZABI** est Responsable de l’observatoire régional des violences faites aux femmes d’Île-de-France au centre **Hubertine AUCLERT**. Elle nourrit de son expertise depuis 2016 les pratiques des professionnelles de santé et les guide pour savoir comment agir et comment mieux protéger les victimes. Elles ont fait d’abord une étude pour bien comprendre le phénomène puis en ont tiré les éléments pour construire un guide généraliste pour toutes les professionnelles en rapport avec **les cyberviolences**. Ce sont les appels incessants, les SMS répétés, les « nudes » photographies de la personne dénudées diffusées sans son accord et l’installation de logiciels espions pour localiser et surveiller à distance. **Neuf femmes sur dix déclarent avoir été victimes de cyberviolences.**

**Inès GIRARD** est elle aussi créatrice de ce guide. Elle est chargée de missions cyberviolences sexistes et sexuelles. Elle affirme qu’il est très important de poser des questions proactives. Seulement ¼ des professionnelles posent la question directement aux victimes. Il est aussi très important de tout de suite donner des conseils sur les preuves à rapporter au système judiciaire (captures d’écran, enregistrements..). Le Cyber contrôle a été vécu par 93% des femmes interrogées. Les pratiques de cyberharcèlement peuvent envahir le quotidien des victimes qui sont pour 82 % des femmes (insultes, injures, …). Elles ont subi de la cybersurveillance (contrôle continu avec des outils numériques) pour 62% des femmes et de logiciel espion pour ½ des femmes, installé bien sûr à leur insu. Il faut aussi compter avec les cybersurveillances imposées avec vol des codes et mainmise sur les comptes sur les réseaux sociaux. Il existe aussi fréquemment des cyberviolences administratives pour 58% des femmes interrogées (changer les codes bancaires ou ceux de pôle emploi), bien sûr les cyberviolences sexuelles (filmer à l’insu, etc…) dont 65% des femmes ont souffert de diffusion de photos ou de vidéos, Enfin il y a les cyberviolences via les enfants, avec leur emprise, la capacité de contrôle des actions ou des communications avec la mère et continuer ainsi les violences en les exerçant sur les enfants ainsi co- victimes. Malgré l’étude de nombreux dossiers, il n’y a pas de portrait type d’agresseur ni non plus des victimes. Mais chez ces dernières, il y a toujours de graves conséquences mentales et sociales.

Aussi il est primordial pour les professionnelles de poser systématiquement les bonnes questions : « Est-ce que vous pouvez communiquer avec qui vous voulez ? Avez-vous le sentiment d’être surveillée ? … » Nous pouvons trouver sur des fiches les listes de questions à poser sur le site du Centre Hubertine Auclert.

**Rachel-Flore PARDO** est avocate au barreau de Paris et co-fondatrice de l’association Stop Fisha, association pour la lutte et l’accompagnement des victimes lors de cyberviolences sexistes et sexuelles.

Si une victime déclare subir des violences, il faut d’abord la déculpabiliser, la rassurer et ensuite lui poser les questions sur les différents degrés de danger vécu dans sa vie quotidienne, voire pendant le temps de la consultation en cours. Peut-elle fermer son téléphone ? Si elle ne peut éviter de laisser la consultation être enregistrée et même diffusée à son agresseur, il faut essayer de continuer la consultation par écrit. Pour 240.000 victimes de ces violences, elles sont genrées avec 86% de femmes victimes. 86 % des hommes ont développé ces violences dans le huis clos de l’intime. Les hommes sont aussi victimes et peuvent aussi avoir du mal à l’avouer et à être reconnus par les professionnelles du fait des stéréotypes.

Chez les jeunes, ce type de violences sont aussi extrêmement fréquentes. Ces violences sont en théories bien sanctionnées dans notre code pénal, car le fait d’être dans une relation conjugale est reconnu comme un facteur aggravant. Mais en pratique, on a beaucoup de mal à apporter une réponse suffisante à ces problèmes. En effet aujourd’hui on n’est toujours pas en mesure de garantir de mettre un terme à la diffusion des images sexuelles qui sont sans arrêt multipliées sur des multitudes de sites. Il faudrait que l’ARCOM ait le pouvoir de retirer toutes les images déjà condamnées sur le plan judiciaire.

**Françoise BRIÉ** prend la parole en dernier. Elle est directrice générale de la Fédération nationale Solidarité femmes (FNSF). C’est l’association qui gère le 3919. Elle recense 90.000 appels /an, sur le 3919, 80.000 sont des femmes qui vont être ensuite accueillies dans des centres d’accueils. L’augmentation des capacités de la technologie de communication, l’exacerbation des violences lors du Covid, l’existence de facteurs aggravants (handicap, migrantes mais aussi responsabilités politiques et célébrités médiatiques), toutes ces circonstances ne font qu’aggraver les autres conséquences. Sur le 3919, elles ont reçu 1.800 appels qui font ressortir l’occurrence des cyberviolences et 95% sont des femmes victimes de violences conjugales. Dans les centres d’hébergement sécurisés, tous les téléphones des victimes et des animatrices du centre sont sur liste rouge. Un des combats est de réunir tous les documents et attestations comme les certificats médicaux pour attester l’état de la victime.

2ème Table ronde : Les violences sexistes et sexuelles dans le sport. Présentation du projet de kit pédagogique.

Modératrice : **Roxana MARACINEANU**, secrétaire générale de la MIPROF et ancienne ministre des Sports.

On connait tous et toutes des sportifs et des sportives. Le rapport au corps dans le sport est majeur. Il existe des violences sexuelles dans le sport soit verticales avec les emprises, soit horizontales entre sportifs.

**Greg DECAMPS,** enseignant-chercheur en psychologie du sport et de la santé (Université de Bordeaux),

**Ernestine RONAI,** responsable de l’Observatoire départemental des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis,

**Marie RABATEL,** présidente de l’association francophone de femmes autistes (AFFA),

**David SOULIER-CORRUBLE,** président de l’Association Sportive Montlouis-sur-Loire, de la Fédération Française des Clubs Omnisports

**Laurent BONVALLET**, chargé de mission national Ethique du sport, Prévention des violences

et Déploiement territorial, ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques.

3ème table ronde : Les 10 ans de la MIPROF

Rétrospective des travaux de la MIPROF

Modératrice : **Roxana MARACINEANU,** secrétaire générale de la MIPROF

**Najat VALLAUD-BELKACEM**, ancienne ministre des Droits des femmes à l’initiative de la MIPROF,

**Élisabeth MOIRON-BRAUD**, magistrate et ancienne secrétaire générale de la MIPROF,

**Ernestine RONAI**, ancienne coordinatrice nationale sur les violences faites aux femmes à la MIPROF (2013-2016),

**Marion LAGUNES,** chirurgienne-dentiste dans les Pyrénées-Atlantiques, référentes violences

pour le conseil départemental de l’ordre des chirurgiens-dentistes.

Clôture